



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 ajournée au 20 octobre 2014 à 16 :30 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 1039, chemin Archambault, lequel immeuble est situé dans la zone A-16.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 32' par 120' d'une superficie de 3840 pieds carrés, augmentant ainsi la superficie au sol des bâtiments accessoires à 12 724,9 pieds carrés, soit 9 096,9 pieds carrés supérieurs au bâtiment principal, tout en respectant le pourcentage d'occupation permis pour les bâtiments accessoires de 10%, soit 0.28%.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 26 septembre 2014

Christian Gravel

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Christian Gravel

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **26 septembre 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **26 septembre 2014**

.....